



Communication exceptionnelle du président national *La Statue de Saint-Michel aux Sables d'Olonne*

Chers adhérents de l'UNP,

Un certain nombre de camarades à travers la France ont été outrés d'une décision récente de la justice imposant à la mairie des Sables d'Olonne de déplacer une statue de Saint-Michel.

Ces camarades m'ont contacté pour connaître la réaction de l'UNP à ce sujet.

Il se trouve que je suis cette affaire depuis plus d'un an, que je partage ce sentiment d'incrédulité, et que je suis donc en contact avec le maire des Sables d'Olonne sur ce dossier.

Je viens donc vous présenter l'historique de cette affaire pour que chacun soit informé, et vous préciser par conséquent la position de notre association.

Depuis le milieu du siècle dernier **une statue de Saint-Michel existait dans la cour d'une école aux Sables d'Olonne**, dans le quartier Saint-Michel, à 100 m de la place et de l'église Saint-Michel. À la fermeture de l'école, cette statue fut offerte à la commune. Le maire de l'époque, ancien juge et ancien parachutiste, trouva légitime alors de placer cette statue devant l'église éponyme. Rien ne se passa durant deux ans. Puis des membres de l'association des libres-penseurs estimèrent qu'il y avait irruption du religieux dans le domaine public, et portèrent l'affaire devant le tribunal qui leur donna raison. Le maire actuel, après une votation locale avec 94 % des votants se disant favorables au maintien de la statue sur la position actuelle, fit appel auprès du tribunal de Nantes qui confirma la semaine dernière la décision initiale de faire déplacer hors du domaine public la statue de Saint-Michel. Le maire conteste alors devant le Conseil d'État cette nouvelle décision. L'affaire est en cours.

Comme je l'ai dit plus haut **j'ai suivi, via le président de notre section locale, cette affaire** depuis la première présentation au tribunal. D'un commun accord avec le maire il a été convenu que l'UNP ne se manifestait pas d'autant que le caractère particulier de la symbolique parachutiste n'avait pas été mis en cause par ces libres-penseurs. Néanmoins chacun reconnaît que cette statue a aussi un rôle patriotique à travers l'attachement des parachutistes à Saint-Michel. Le calendrier étant de circonstance, les parachutistes de la région, dans un partenariat entre une section locale d'anciens parachutistes, la section UNP locale, et la municipalité organiseront le 15 octobre prochain à 10h au pied de cette statue un lever des couleurs accompagné du chant que nous entonnons à chacune de nos cérémonies.

J'invite tous ceux qui le veulent ou le peuvent à participer à cette courte cérémonie à laquelle se joindront aussi d'autres associations. Un responsable de l'UNP, vraisemblablement le délégué régional Pierre Mazé, sera présent sur place pour veiller à ce que la rigueur dans la tenue et la présentation soit au rendez-vous et qu'aucun de nos camarades ne tombe dans le piège des éventuelles provocations. Seul le maire de la commune pourra s'adresser aux médias en soulignant le caractère strictement patriotique de la cérémonie. Cette démarche à l'occasion de notre fête annuelle ne pourra qu'être favorable à la décision future du Conseil d'État. Que les participants se fassent connaître auprès de Pierre Mazé et de Jean-Paul Boury, président de la section UNP Vendée.

Même si nous ne sommes pas actuellement directement concernés dans cette triste histoire, il est de notre devoir de défendre nos symboles et notre culture tout en respectant une stricte neutralité politique, philosophique, religieuse et une discrétion de bon aloi.

Général (2S) Patrice Caille
Président national de l'UNP